

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Godin	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 02 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les parents des enfants présents à la garderie éducative bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés hors de la portée des enfants.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite : routine de la sieste et la sieste
- Observation: la sieste
- Discussions avec l'exploitante concernant les heures de perfectionnement et le portal.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 février 2023

Date

original signé par
Joanie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 février 2023

Date